

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr.
6 mois: 16
12 mois: 9
Poste: 35 fr.
6 mois: 18
12 mois: 10

ON S'ABONNE:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis
contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 2 MARS

COMPLICATIONS

Le gouvernement a engagé la France dans
une guerre ouverte avec la Chine, sans avoir
recours à une déclaration de guerre offi-
cielle et en prétendant que nous n'étions,
vis-à-vis du Céleste-Empire, que dans un
état de représailles. Les mœurs de l'Ex-
trême-Orient autorisaient cette attitude à
double face, disaient les casuistes de l'op-
portunisme.

Les nécessités pratiques de la lutte à
poursuivre ont compliqué et aggravé cette
étrange situation. Pour échapper à des diffi-
cultés qui rendaient presque impossible la
poursuite des opérations militaires à For-
mose, il a fallu, à l'égard des puissances
étrangères, avouer l'état de la guerre et ré-
clamer les bénéfices de belligérant. On a si-
gnifié aux nations maritimes le blocus de
certaines parties des côtes chinoises. L'An-
glettre a répondu par la publication de
l'Enlistment act.

C'était l'état de guerre bien spécifié.
Et déjà, sur ce point, les difficultés com-
mencent à surgir. Il a plu au cabinet que
préside M. Jules Ferry de déclarer le riz con-
trebande de guerre. L'Angleterre refuse de
consacrer cette prétention.

En 1859 et 1870, les céréales n'ont pas
été regardées comme contrebande de guerre
et M. Ferry crée un précédent des plus gra-
ves. Il s'imagine, il est vrai, effamer les pro-
vinces du nord de la Chine, mais il se trouve
que la mesure qu'il vient de prendre frac-
pera tout d'abord, non pas la Chine, mais
la Cochinchine française.

Officiellement, en ce qui regarde le Parle-
ment et le public français, nous sommes en
état de représailles avec la Chine.

Officiellement aussi, mais en ce qui re-
garde l'étranger, nous sommes en état de
guerre.

Les préoccupations électorales sont l'u-
nique cause de cette duplicité d'attitude; on

ne veut pas épouvanter les électeurs et s'a-
liéner leurs suffrage, par une déclaration de
guerre avouée.

Les feuilles républicaines qui ne sont pas
inféodées au ministère n'en sont pas moins
dans leur droit et dans la vérité, quand elles
déclarent que la Constitution est violée par
cette déclaration de guerre faite sans le con-
sentement des deux Chambres.

La Constitution est violée; le fait n'est
pas contestable.

Les difficultés vont surgir avec les neutres;
rien n'est plus certain.

Voilà les résultats de la politique du gou-
vernement.

Moderés et intransigeants sont fondés à se
plaindre. Mais à quoi peuvent servir leurs
objurgations et leurs plaintes?

Qu'ils nous indiquent un moyen pratique
d'empêcher un gouvernement républicain
de violer les lois constitutionnelles et de ru-
iner le pays.

La majorité est sortie des élections.

Le ministère est l'expression de la majori-
té et est en parfait accord avec elle.

Nous mettons au défi les républicains qui
se disent mécontents de faire voir comment
on peut métre le ministère et la majorité qui
le soutient dans l'impossibilité d'abuser de
leur puissance et de suivre une politique
aussi désastreuse pour la France.

La vérité est que, sous le régime républi-
cain, la responsabilité est un mot vide de
sens.

Les cyniques profitent de cette situation
pour faire tout ce qu'il leur plaît.

Les colères des intransigeants et les gé-
missements des modérés n'y peuvront rien
changer. C'est à la cause de la situation qu'il
faut s'en prendre, c'est-à-dire au principe
même de la République.

NOTRE ENTENTE AVEC BISMARCK.

Le Blue Book récemment communiqué au
Parlement anglais contient un rapport de sir
Edward Malet, en date du 24 janvier der-

nier, qui est peut-être, en ce qui regarde la
France, le document le plus important qui
ait été publié depuis la guerre.

Il résulte de ce document que pour mener
à bien ses tentatives coloniales, le prince de
Bismark se rendait parfaitement compte
qu'il lui fallait le concours d'une des gran-
des puissances maritimes.

Il s'est donc adressé d'abord à l'Angle-
terre; mais les ministres anglais ont été
trop soucieux de l'intérêt de leur pays pour
consentir à admettre un tiers dans le do-
maine que la Grande-Bretagne n'avait jus-
qu'à ce jour partagé qu'avec la France. Vai-
nement M. de Bismark a-t-il insisté et a-t-il
envoyé, dans ce but, son fils à Londres; le
cabinet de Saint-James a fait la sourde
oreille et repoussé toutes les propositions qui
lui étaient adressées.

« Faute d'avoir réussi à s'entendre avec
l'Angleterre », le chancelier s'est alors tourné
vers la France, bien sûr que les hommes qui
dirigent nos affaires n'hésiteraient pas un
seul instant à lui sacrifier l'honneur et les
intérêts du pays, à lui faire, à nos dépens,
la place qu'il rêvait pour l'Allemagne, dans
la sphère maritime et coloniale.

Son espoir n'a pas été déçu; mais il sem-
ble que le succès même ait augmenté son
mépris pour les chefs républicains et il a
bien tenu à assurer ensuite sir Edward Ma-
let que, s'il a conclu une entente avec eux,
ce n'a été qu'à contre-cœur; il nous a pris
comme un pis-aller.

L'empereur Guillaume avait manifesté le
même sentiment, quand, après s'être félicité
de son accord avec le gouvernement français, il
avait immédiatement rappelé « LES SUC-
» CÈS MILITAIRES QUE DIEU A ACCOR-
» DES À L'ALLEMAGNE » sur la France.

Quand on signalait au public français
l'alliance contre nature que les opportu-
nistes avaient conclue avec le prince de Bis-
mark, pour aider l'Allemagne dans cette
grande entreprise coloniale à laquelle la
chancellerie de Berlin attachait une si
grande importance, on ne possédait alors
aucun document diplomatique; le gouver-
nement républicain n'avait garde, on le

comprend, de faire la lumière sur un point
aussi délicat.

Nous n'avions pour nous éclairer que le
passage tant remarqué du discours pro-
noncé par l'empereur Guillaume à la rentrée
de son Parlement: « D'ACCORD AVEC LE
GOUVERNEMENT FRANÇAIS, etc. »

Les officieux cherchaient à se justifier en
prétextant l'égoïsme britannique et les pro-
cédés hautains du cabinet de Saint-James.
En fait, on ne donnait aucune explication.

La vérité nous est révélée tout entière au-
jourd'hui par le rapport de sir Edward
Malet.

La dépêche de sir Edward Malet a bien,
comme nous l'avons dit, une importance
capitale; elle fait comprendre les disposi-
tions de M. de Bismark à notre égard, et
jette une pleine lumière sur la situation du
gouvernement républicain au milieu des
cours monarchiques.

Chronique générale.

La République française avoue qu'on a eu
tort de ne pas chercher dès les premiers
jours à venir en aide à l'agriculture par un
ensemble d'autres moyens où les dégrève-
ments auraient trouvé naturellement leur
place. Regrets un peu tardifs! Il est vrai
que d'après le moniteur opportuniste les
monarchistes ont entravé le développement
de la politique républicaine! Voyez-vous
les monarchistes coupables d'avoir empêché
nos républicains de tenir leurs promesses
électorales!

Le Rappel voudrait que le Sénat rejetât
la surtaxe des blés; ce serait, dit cette feuille,
pour la Chambre haute une excellente occa-
sion de conquérir la popularité.

Et pourquoi l'a-t-il perdue? Parce qu'il a
rétabli le crédit des cultes, supprimé par
les députés.

Aussi la Justice dit à l'occasion de ce réta-
blissement que la suppression du Sénat est
nécessaire pour l'organisation de la paix et
le progrès de la République.

83 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE XI

LA TRAHISON (suite).

An moment où Rouget montait dans la voiture, il
jeta un coup d'œil autour de lui, et aperçut à vingt
pas Eugène Carrou, son fidèle ami, qui contemplant
cette scène, les yeux ardents et les poings fermés.
Mais aussitôt les gendarmes poussèrent le bra-
connier, le firent entrer dans une cellule, et s'ins-
tallèrent à droite et à gauche. Le cocher feuilleta
son cheval, et la voiture disparut dans la direction
de la prison.

Le Potard n'essaya pas de la suivre. Il savait
désormais tout ce qu'il voulait savoir.

Mais il dressa le poing dans la direction du tri-
bunal:

— Vengeance! s'écria-t-il. On ne le tient pas
encore!

Et, de son pas alerte, il courut à l'auberge de la
Licorne où il trouva ses deux amis, le père Pou-
plard et Baptiste.

Le père Pouplard avait vainement interrogé ses
vieux camarades. Le secret avait été si bien gardé
que personne ne savait rien. Nul d'ailleurs ne
pouvait croire que le célèbre braconnier se fût
livré de la sorte à une femme et se fût caché dans
une carriole. Le père Pouplard lui-même flânait
par avoir des doutes.

Quant à Baptiste, qui connaissait très-peu la ville
et avait inutilement parcouru les rues voisines de
la mairie, il était aussitôt revenu à la Licorne.

— Venez vite! cria Eugène en s'élançant dans la
cour.

Le père Pouplard et Baptiste, effrayés par l'ac-
cent bref et la figure bouleversée de leur ami,
suivirent le Potard au fond de la cour, dans une
sorte de petite chambre basse, qui servait de
refuge au garçon d'écurie pendant la nuit.

Le Potard s'assit sur le lit; Baptiste sur une
chaise; Pouplard resta debout, appuyé sur l'angle
de la fenêtre, après avoir préalablement fermé la
porte et examiné les environs pour s'assurer que
personne ne pouvait les entendre.

— Eh bien, demanda Baptiste, que sais-tu,
Eugène, qu'as-tu vu?

— Malédiction! Misérable femme! Elle a vendu
Rouget!

— Rouget est pris?

— Oui.

— Tu l'as vu?

— Oui, je l'ai aperçu dans la voiture des prison-
niers, entre quatre ou cinq gendarmes. Malheur à
eux, je le vengerai!

Et en parlant ainsi, le pauvre Eugène pleurait de
rage et de chagrin.

Il y eut un long et triste silence.

Puis le père Pouplard prit la parole.

— Où a-t-on conduit Rouget? demanda-t-il.

— A la prison, sans doute, répondit Baptiste.

— Tu es sûr de ne pas t'être trompé, demanda
encore Pouplard à Eugène. C'est bien Rouget que
tu as vu?

— Hélas! oui, c'est bien lui.

— D'où venait-il?

— Du tribunal.

— Qui l'y avait conduit?

— Je n'en sais rien.

— Nous le saurons au Lion-d'Or. Mais peu im-
porte: nous connaissons déjà celle qui l'a livré.

— La Milcent? dit Baptiste.

— Oui! s'écria de nouveau le Potard; c'est cette
misérable femme qui l'a trompé depuis cinq ou six
mois, qui l'a éloigné de nous, et enfin l'a vendu à
la justice... car on a dû la payer pour faire ce
métier!

— Et la payer cher! ajouta le charbonnier.

— Nous nous vengerons, père Pouplard, vous
serez des nôtres.

— Oui! oui! mes amis. Nous nous vengerons.

Mais patience. Nous retrouverons toujours la Mil-
cent et son mari. Le plus pressé n'est pas de ven-
ger Rouget, mais de le délivrer.

Les deux jeunes gens ouvrirent de grands yeux.
L'idée ne leur était pas venue qu'on pût délivrer le
braconnier.

— Quoi! s'écria le Potard, vous songeriez à
sauver notre ami?

— Certainement. C'est, je le répète, ce qui est le
plus pressé.

— Comment cela? Rouget est à la prison, bien
gardé par des gendarmes. Parlez vite, Pouplard...

— Attendez! attendez! en toutes choses, il ne
faut jamais aller trop vite. Réfléchissons d'abord,
et répondez à mes questions.

— C'est cela, dit Baptiste. Il faut tenir conseil,
comme si nous étions à la Mort-au-Brac.

— Nous y serons bientôt, murmura le doyen des
braconniers.

La pensée de délivrer Rouget rendit courage au
Potard. Il se releva, les yeux enflammés, et se
rapprocha du vieillard.

Mais celui-ci n'oubliait pas les vieux usages, et
convaincu, par une longue expérience, qu'on ne
délivre bien qu'en face d'une bonne bouteille, il
envoya Baptiste chercher un flacon de vin d'Anjou
et trois verres. Puis, méthodiquement, sans pro-
noncer une parole, il déboucha la bouteille, rem-
plit les trois verres et en présenta un à Eugène:

Voilà la famine ! Sous ce titre, le *Cri du Peuple* profère des menaces contre la majorité de la Chambre et contre le gouvernement de la République, par suite des récents votes sur les tarifs des douanes concernant les céréales. « C'est leur mort politique que quelques-uns viennent de signer », conclut le journal intransigeant.

L'expulsion des trois socialistes allemands arrache à ce même journal les douces épithètes de « valet de Bismark », « plat laquais qui gouverne la France », « l'homme de toutes les réactions et de toutes les lâchetés », à l'adresse de M. Jules Ferry.

L'Intransigeant, par la plume de Rochefort, cingle durement Ferry en ces termes :

« Jules Ferry qui a obtenu de ces misérables l'unification de la dette tunisienne, qui a permis à son frère Charles de se faire rembourser à cinq cents francs les papiers que la Banque Franco-Egyptienne avait payés quatre-vingts, devait bien cette compensation aux accapareurs du Palais-Bourbon. »

Le bruit courait au ministère de la guerre et au ministère de la marine que le gouvernement avait décidé de renoncer à la politique des gages, au moins en ce qui concerne l'occupation de Formose.

Il est bon de faire observer que le général Campenon a quitté le ministère parce que M. Ferry s'entêtait à ce projet d'occupation qu'il abandonne aujourd'hui après lui avoir sacrifié inutilement beaucoup de temps, de sang et d'or.

CHEZ VICTOR HUGO.

Jeudi 26 février, pendant toute la journée, les visiteurs ont afflué chez Victor Hugo à l'occasion du quatre-vingt-troisième anniversaire de sa naissance, et les députations se sont succédé pour ainsi dire sans interruption.

Dès 9 heures, une foule d'environ 5,000 personnes stationnait aux abords de sa maison. Les personnalités les plus marquantes du monde politique, des délégations de tous les lycées et collèges des écoles de Paris ont défilé devant Victor Hugo et lui ont remis une adresse à laquelle Victor Hugo a répondu : Je suis très-sensible à votre manifestation, je vous en remercie profondément et je la prends pour moi, pour Paris, pour la France et pour la République.

Pendant le défilé de la foule dans la maison, un vieillard vêtu d'un simple bourgeois s'est agenouillé devant Victor Hugo en disant : Je suis votre pays, je suis de la Franche-Comté. Victor Hugo lui serra la main avec effusion.

Le salon était encombré de bouquets. Vers 40 heures, M. Lockroy annonça à la foule que Victor Hugo était fatigué et

qu'il allait paraître au balcon pour remercier.

A l'apparition de Victor Hugo, une immense acclamation retentit ainsi que de nombreux cris : Vive la République ! Puis la foule s'est écoulée lentement, sans incident.

Le soir, après un dîner intime, le défilé des visiteurs a recommencé.

DIEU ET LE HASARD

Un savant et l'Iliade. — Opinion d'un philosophe célèbre.

Ce sont des « lois aveugles qui mènent toutes choses », a-t-on dit de notre temps.

— Des lois aveugles ! mais si elles n'émanent d'aucun être vivant et intelligent, si elles ne voient rien et ne savent ce qu'elles font, comment peuvent-elles créer d'aussi belles choses ? Quelles œuvres admirables, à en citer deux seulement, que la nature et l'âme humaine ! Ce sont de grands artistes que les forces aveugles, si elles font de telles choses ! En vérité, c'est faire la part bien belle au hasard.

On raconte qu'un sophiste qui niait l'existence d'Homère tout en admirant ses œuvres, et qui professait en même temps un profond mépris pour le genre humain, s'avisa un jour de réunir un très-grand nombre de petits cubes portant chacun une lettre de l'alphabet ; puis il invita ses amis à jeter avec lui en l'air ces petits cubes, prétendant qu'à la longue, si l'on répétait l'expérience assez longtemps, ces lettres, retombant et s'associant sans autre intervention que la force aveugle du hasard, finiraient par recomposer d'elles-mêmes l'Iliade ou un aussi beau poème. Bien entendu, on ne commença de se prêter à ce jeu ridicule que pour lui complaire, et on ne réussit à rien, pas même à construire un mauvais vers : le sophiste s'en prit à la lassitude et au défaut de patience.

Cependant un écrivain fantaisiste, réfractaire aussi à la pensée d'un être ou d'êtres supérieurs pouvant influencer sur la destinée des hommes, ne s'est pas montré éloigné de supposer qu'une tentative du genre de celle du sophiste pourrait arriver à des résultats très-imprévus, si l'on pouvait en poursuivre l'essai pendant une longue suite de milliards de siècles. Il n'y a rien à objecter à de pareilles hypothèses ; l'épreuve ne s'en fera jamais. Mais que d'efforts étranges et de toutes sortes pour chercher à contredire l'idée si simple de l'existence du créateur divin, admise jusqu'à nos jours par toutes les nations, anciennes ou modernes ! A défaut de foi, le bon sens ne devrait-il pas suffire pour dire, avec un philosophe d'ailleurs très-hostile aux superstitions (Voltaire) :

« Il me paraît toujours absurde de faire dépendre l'existence de Dieu d'un plus à divisé par x... Où en serait le genre humain s'il fallait étudier la dynamique et l'astronomie pour connaître l'Être suprême ? Celui qui nous a créés tous doit être manifeste à tous, et les preuves les plus communes sont les meilleures, par la raison

qu'elles sont communes ; il ne faut que des yeux et point d'algèbre pour voir le jour. »

« Dieu a mis à notre portée tout ce qui est nécessaire pour nos moindres besoins ; la certitude de son existence est notre besoin le plus grand. Il nous a donné assez de secours pour le remplir... Mille principes se déroberont à nos recherches, parce que tous les secrets du créateur ne sont pas faits pour nous. »

« Je serai toujours persuadé qu'une horloge prouve un horloger, et que l'univers prouve un Dieu. »

ED. CH.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Accident à l'École d'artillerie. — Le 26 février, pendant qu'on se livrait à des expériences à l'École d'artillerie de Shoeburyness, un obus a éclaté en produisant de terribles ravages.

Un artilleur a été tué sur le coup. Le colonel Fox Strangways, commandant l'École, le colonel Lyons, le capitaine Adams, ainsi que plusieurs autres officiers et soldats ont été affreusement mutilés.

Le capitaine Adams et une des autres victimes de l'accident ont succombé à leurs blessures.

On craint qu'aucun des blessés ne puisse être sauvé.

ÉTATS-UNIS. — Le théâtre de Washington vient d'être détruit par un incendie. Les dommages sont évalués à 450,000 dollars.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 février.

Après un début très-agité, et des réalisations qui avaient produit certains bruits sur la démission du ministère Gladstone, en clôture les tendances se sont bien améliorées, et le terrain perdu a été regagné.

Les cours de nos fonds publics ne s'éloignent pas de ceux précédemment cotés, et s'inscrivent : le 3 0/0 à 81.57, l'amortissable à 83.10, et le 4 1/2 à 109.67.

Le Crédit Foncier a eu un bon courant d'achats qui le font progresser à 1.345. Les obligations de cette Société sont très-bien tenues ; sur ces titres, la hausse est loin d'avoir atteint ses dernières limites.

La Banque de Paris se tient à 788. Sur la Banque d'Escompte, les transactions sont animées au prix de 571.75.

La Société Générale entretient un bon courant d'affaires. Cette valeur atteindra des cours bien supérieurs aussitôt que les spéculateurs se seront rendus un compte exact de la situation de cette société.

L'Est Algérien continue à être très-recherché par l'épargne en quête de placement rémunérateur. L'italien a eu des échanges suivies qui le font s'améliorer à 97.65.

Nos chemins sont invariables.

Chronique militaire.

Nous lisons dans l'*Espérance du Peuple* :

« La plupart des journaux indépendants ont apprécié, comme elle méritait de l'être,

la décision du ministre de la guerre désorganisant l'armée française par le renvoi de 25,000 hommes dans leurs foyers. »

Mais ce qu'il faut remarquer surtout, c'est que cette mesure, prise sous prétexte d'économie, n'est qu'une machine électorale. Si le ministre économise d'un côté, il gaspille d'un autre et les économies réalisées par le renvoi de 25,000 hommes sont jetées au vent pour des modifications dispendieuses. Les exemples abondent. Citons seulement les sections d'ouvriers. Le ministre a renvoyé plus de la moitié de leurs effectifs, il faudra donc prendre des ouvriers civils, ou accepter des marchés avec des entrepreneurs. Les soldats boulangers étaient payés 60 centimes par jour, le ministre trouvera-t-il des ouvriers civils au même prix ?

Les soldats ouvriers, menuisiers, tonneliers, botteliers, touchaient 35 centimes de solde, les ouvriers civils se contenteront-ils de ce prix ? Il est vrai qu'on vient de réduire cette maigre solde à 45 centimes. Nous connaissons une section où les hommes sont obligés de monter à dos les sacs de farine jusqu'au 3^e étage où se trouvent les magasins. Ils ont pour ce travail 3 sous par jour, tandis que les ouvriers civils exigent 4 sous par étage et par sac.

L'économie prônée par le ministre n'est qu'une question secondaire ; la vraie question, pour lui, c'est la question électorale.

Les soldats ne votent pas et les ouvriers civils votent.

On aura sous la main les entrepreneurs, ceux qui passent les marchés, et on leur dira : Si vous et vos ouvriers ne votez pas pour nous, nous donnerons le travail à d'autres, nous ferons les marchés avec vos concurrents.

Puis, celui qui promettra le plus de voix ou dont on sera le plus sûr, obtiendra les faveurs et les bénéfices.

L'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, s'administrant par elles-mêmes et ne pouvant admettre, par leur organisation, l'ingérence civile, on les a laissées tranquilles ; mais le train des équipages, les sections d'ouvriers, pouvant être remplacées, à titre très-onéreux, c'est vrai, par des ouvriers civils ou des entreprises civiles, on les a démolis, et les quelques débris qui restent attendent avec impatience qu'on les congédie comme les autres et qu'on mette sur les portes de leurs casernements : fermés pour cause de décès, car ils seront bien morts.

Fasse Dieu que le ministre Lewal n'entretienne pas aussi facilement le reste de notre pauvre armée !

D'après un de nos confrères ordinairement bien renseigné sur les questions militaires, le général Lewal aurait décidé d'appliquer, pour l'appel de la classe 1884, une méthode plus rationnelle de la répartition du contingent annuel, répartition qu'il juge très-défectueuse.

L'effectif des vrais combattants serait augmenté et celui du train des équipages et des sections d'administration serait réduit dans

— Tiens ! mon pauvre Potard, dit-il, voilà qui te rendra du cœur et de l'espérance.

Il fit de même pour Baptiste, et les trois amis trinquèrent à la délivrance de Rouget. Puis, chacun reprit sa place, et le père Pouplard commença :

— Tu connais la prison du Mans, Baptiste ? demanda-t-il.

Le charbonnier sourit :

— Je ne connais qu'elle au Mans, répondit-il.

— Bon. Cela suffit. Peut-on la forcer ?

— La forcer ! s'écria Baptiste. Mais il faudrait être cent hommes.

— Nous serons cent, s'il le faut, répondit tranquillement le père Pouplard.

— Où trouverez-vous cent hommes de bonne volonté pour risquer de se faire tuer en délivrant Rouget ? demanda le Potard.

— C'est mon affaire ! dit mystérieusement le père Pouplard, initié à tous les secrets de ce qu'il appelait la *Braconnerie*.

Le Potard n'insista pas. Mais Baptiste hocha la tête :

— Quand même nous serions cent, dit-il, nous ne forcerions pas la prison.

— Cherchons mieux, reprit le vieillard. Savez-vous où sera jugé Rouget ?

— Non, peut-être au Mans.

— Je ne le crois pas, puisque la première condamnation par contumace a eu lieu à Angers.

— C'est vrai.

— Et puis, Rouget habite Daumeray, en Maine-et-Loire.

— C'est encore vrai.

— Il est donc certain que notre ami passera devant la Cour d'assises d'Angers.

— S'il était acquitté ! s'écria Baptiste.

Le Potard haussa les épaules à cette exclamation. Il connaissait trop la justice et les crimes imputés à Rouget pour croire à un acquittement ou même à une peine légère. Quant au père Pouplard, il se contenta de répondre en trois mots :

— Condamné à mort ! dit-il.

Et ces trois mots retentirent comme un glas funèbre à l'oreille des deux braconniers.

— Sauvons-le ! sauvons-le ! cria le Potard.

— Voici ce qu'on pourrait essayer, dit Pouplard.

— Parlez ! parlez ! s'écrièrent les jeunes gens.

Le père Pouplard réfléchit un instant, puis releva sa tête fine et énergique :

— Si Rouget est jugé à Angers, dit-il, il faudra qu'on le transporte du Mans à Angers.

— Sans doute.

— Eh bien ! la route est longue : il y aura quelques haltes. L'escorte se reposera de temps en temps, et nous pourrions peut-être profiter de quelque bonne occasion...

— Bravo ! bravo ! s'écria Baptiste.

— Bravo, père Pouplard ! s'écria Eugène, en

saïssant vivement les deux mains du vieillard et en les serrant à les briser.

— Mais il faut de la prudence, reprit le vieillard.

— Nous en aurons tant qu'il en faudra.

— ... Et du calme !

— Nous en aurons.

— ... Et de la discrétion !

— Nous n'en manquerons pas : vous nous connaissez.

— Mais trois hommes ne suffiront pas : il faudrait huit ou dix camarades déterminés.

— Il y a mon père, d'abord, qui ne demandera pas mieux de nous aider... quand ce ne serait que pour accomplir un vœu qu'il a fait il y a deux ans.

— Quel vœu ? demanda curieusement Baptiste.

— Oh ! rien, presque rien, répondit le Potard ; c'est à propos d'un gendarme qui...

— Cela suffit, interrompit le père Pouplard. Je connais ces vœux-là. On ne les tient pas toujours.

Mais qui se joindra au père Carrou ?

— Les deux Faucheux, Jacques et Pierre de Morannes, dit Baptiste.

— Bon. Ce sont deux rudes gaillards. Et après ?

— Il y a Besson.

— Trop mou, trop craintif.

— Il y a Huau, le Fléchois.

— Ben. Et après ?

— Il y a Anatole.

— Hum ! je me défie de cet homme. Laissons-le

de côté. Et après ?

Le Potard réfléchit un instant :

— Je n'en connais pas d'autres, dit-il.

— Si, reprit le père Pouplard. Il y en a d'autres et de solides ! ne serait-ce que le père Herve, de Moulin-de-Pendu. Je lui parlerai. Comment cela fait-il d'hommes ?

— Nous trois, et les quatre autres que vous venez de désigner, cela fait sept, dit le Potard.

— Nous ajouterons les deux Mareau père et fils.

— Oui, dit Baptiste. Ils arrivent de prison, ce sera une belle occasion pour eux d'y retourner.

Cette plaisanterie fit sourire le père Pouplard. Mais Eugène restait sombre. Il ne croyait guère au succès de l'entreprise.

(A suivre.) CH. SAINT-MARTIN.

La 25^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs J. Rouff et C^{ie}.

L'auteur y poursuit l'étude de la province de Saxe, par celle du district de Mersebourg. Outre une carte consacrée à l'enceinte, à la citadelle et à la tête de pont de Torgau, quatre gravures ornent le texte : une vue générale de Mersebourg, le château de Harlensfels à Torgau, l'Université de Halle et le monument de Gustave Adolphe à Lutzen.

une grande proportion, parce qu'en cas de mobilisation, les réservistes fourniraient un nombre plus que suffisant d'hommes bien exercés de ces catégories.

Le même journal annonce que le ministre a l'intention de renvoyer une portion de la classe de 1884 dès le mois de décembre prochain, au moment de l'arrivée sous les drapeaux du contingent de 1884.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. Ducamp, juge au tribunal civil de Saumur, vient d'être admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret de M. le Président de la République, M. Devaux, ancien avoué, a été nommé juge à Saumur, en remplacement de M. Ducamp.

Par le même décret, sont nommés : président du tribunal civil de Tours, M. Maurice ; Procureurs de la République : à Tours, M. Vidal de Saint-Urbain ; à Blois, M. Degors ; à La Roche-sur-Yon, M. Demangeat.

On n'est pas sans inquiétude sur Courtin, ou plutôt sur ce dont il est capable.

Il est sorti de Fontevault, comme un jeune, c'est-à-dire que ses co-détenus le considéraient comme un collègue de mince valeur, qui a été envoyé parmi eux pour faits qui ne donnent pas droit à la célébrité... dans leur monde.

Or, vu le caractère de ce garçon, il se pourrait qu'il cherchât à conquérir cette célébrité par plusieurs crimes. Le meurtre de la femme Anne Courtin, veuve Suzanne, ne lui aurait pas suffi.

Cependant, celui d'Étables, commune de Charrais (Vienne) doit-il lui être imputé ? Il paraît très-probable aujourd'hui que Courtin a eu maille à partir avec la police d'Angers dans une querelle de cabaret, mais son signalement et son mandat d'arrêt n'étaient pas encore parvenus.

L'ASSASSINAT DE CHARRAIS.

L'instruction ouverte pour découvrir l'auteur de l'assassinat commis à Étables sur la personne de la veuve Pineau se poursuit.

Samedi, la justice a dû de nouveau retourner sur les lieux du crime.

Quant à l'assassin présumé, le sieur Marit, gendre de la victime, dit le *Journal de la Vienne*, il nie énergiquement toute participation à ce crime.

D'autre part, la gendarmerie de la Vienne a reçu l'ordre de faire des battues pour découvrir, parmi les vagabonds et gens étrangers au pays, le nommé Charles Courtin, âgé de 19 ans, inculpé de vols qualifiés et d'assassinats, et dont nous avons donné le signalement.

Courtin, d'après un télégramme de M. le procureur de la République de Saumur,

pourrait être l'auteur de l'assassinat d'Étables.

MORT SUBITE. — Cette nuit, vers une heure, le sieur Mocard, tanneur, concierge de la société de la Libre-Pensée de Saumur, a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Hier, rien ne faisait pressentir une fin aussi subite ; Mocard était très-bien portant et avait passé plusieurs heures à la pêche.

Aujourd'hui, à 44 h. 42, rue Nationale, l'essieu d'une charrette, chargée de trois barriques de vin, s'est rompu. Le charriement est tombé bien daplomb sur la chaussée, et le conducteur en a été quitte pour la peur. Il n'y a pas eu de perte de vin.

Le *Courrier* vient prendre la défense de l'instituteur de Distré, et tout naturellement c'est de ce dernier qui est le modèle des instituteurs passés, présents et futurs. Malheureusement ce n'est pas l'avis des habitants de Distré, ni surtout celui des parents dont les enfants fréquentent l'école communale.

Dans sa défense, le *Courrier* se livre à une série de considérations et de réflexions qui ne prouvent absolument rien sur la valeur du susdit instituteur, et nous n'avons rien à retrancher aux reproches que nous lui avons adressés.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur l'amendement de M. Graux, surtaxe de 7 fr. sur les farines étrangères, repoussé par 274 voix contre 169 :

Ont voté pour : MM. de la Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves ; — M^{rs} Freppel.

A voté contre : M. Bury.
N'a pas pris part au vote, M. Benoist.
M. Maillé (Alexis), en congé.

— Sur l'amendement de M. Truelle, surtaxe de 6 fr. sur les farines, voté par 291 voix contre 159, et ensuite par 297 voix contre 156 :

Tous nos députés, sauf M. Maillé, absent, ont voté pour.

TEMPÉRATURE. — Une dépression existe près de la Norvège et des mouvements secondaires se montrent en même temps sur la mer du Nord, la Manche et le golfe de Gènes. En Irlande, le baromètre est monté rapidement et le vent a tourné au nord ; cependant, il est probable qu'une bourrasque se rapproche du continent. Les fortes pressions ont marché vers l'est, leur centre est toujours près de Moscou (784 mm).

La température s'est légèrement abaissée ; le refroidissement est très-important dans les stations élevées. Le thermomètre marquait, hier matin : 17° au-dessous de zéro à Moscou, 40° au Pic du Midi, 4° à Vienne, et 6° au-dessus à València, 9° à Brest et 45° à Alger.

En France, le régime pluvieux paraît devoir bientôt s'établir avec temps doux.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Troisième séance du 1^{er} mars 1885.

Tir réduit à 20 mètres.

Tireurs.....	36
Balles tirées.....	244
Balles mises.....	497
Nombre de points.....	639

Résultat : 92.05 p. 0/0.

1^{er} prix, une médaille bronze Ligue des Patriotes : M. Girard, G., soldat de réserve au 66^e de ligne.

2^e prix, une épingle-insigne en argent : M. le D^r Peton, aide-major de 1^{re} classe de l'armée territoriale.

4^e séance, le dimanche 8 mars 1885, à 9 heures du matin, au tir réduit, au Stand des Récollets.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

Nous recommandons tout particulièrement les légumes conservés au naturel, et préparés par la maison Bouvais-Flon, de Nantes, tout spécialement par l'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur. — Ces légumes sont suffisamment cuits ; il suffit de les faire égoutter, sauter au beurre et assaisonner à sa convenance (on les durcirait en les faisant cuire).

LA CRITIQUE EST FACILE, MAIS L'ART EST DIFFICILE ; cette vérité est surtout vraie lorsqu'il s'agit de guérir, mais lorsqu'un produit peut s'appuyer sur des preuves aussi incontestables que celles qui se publient chaque jour en faveur des Pilules Suisses, il brave alors toute critique, sa réputation est faite. — « Dorney, le 4 janvier 1885 : Je suis très-satisfait de vos Pilules Suisses ; depuis trois ans, j'avais un dépôt d'eau dans un genou ; grâce à vos Pilules Suisses, il a disparu ainsi que tous mes autres maux. Ma femme, qui souffrait de violents maux d'estomac, est maintenant guérie aussi par vos bonnes Pilules Suisses ; veuillez m'en envoyer 6 boîtes à 1 fr. 50, et j'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier cette lettre. L. RIGOUR, tonnelier. »

POTAGE KOULAO, Londres 1884. G^o MÉDAILLE D'OR comme « potage de choix ». Médaille *Exposition d'Hygiène* (précieux pour enfants). Rafraîchissant, fortifiant, très-digestif. Partout dans bonnes épiceries. Dépôt : SANTIARD et C^o, LYON.

IRRÉVOCABLEMENT

Le 12 MARS à 9 h. 1/2 du matin

Salle du GRAND-ORIENT, 16, rue Cadet,

1^{er} Tirage de la Loterie

des ARTISTES MUSICIENS

150,000 fr. de Lots déposés à la Banque de France.

Les billets placés qui participeront à ce 1^{er} tirage concourront également au tirage définitif qui comprendra 250,000 fr. de Lots, dont un de :

100,000 FRANCS.

PRIX DU BILLET : UN FR. — Siège du Comité : 26, rue Grange-Bateillère. Ernest DÉTRÉ, directeur.

poterie avait dû être fabriquée à la fin du premier siècle ou au commencement du deuxième.

Sur la panse on voyait l'inscription suivante :

ET.ETN.ENOS.RAM.S.RV.ECRA.FED
PVO.CVA.EBG.OLOB.H.CRAIM.RAP.

Au fond du vase, à l'extérieur, on lisait le nom de MARIUS, qui était sans doute celui du potier.

M. de Marson, à force de travail, avait acquis une certaine érudition archéologique ; mais il n'avait jamais eu occasion de s'occuper d'épigraphie, de sorte qu'après beaucoup d'efforts inutiles il finit par renoncer, pour le moment du moins, à déchiffrer l'inscription.

Cependant, ne voulant pas laisser dans l'ombre la partie la plus importante peut-être de sa découverte, il fit reproduire cette inscription par la lithographie, et en adressa des exemplaires à divers recueils scientifiques, dans l'espoir que quelque archéologue, plus habile que lui en pareille matière, parviendrait à la lire.

Il joignit à son envoi des explications très-nettes, tendant à faire ressortir la valeur du vase, objet de son étude. Il appelait principalement l'attention sur la remarquable élégance de sa forme ainsi que sur l'excellente composition de son vernis, qui avait traversé un si grand nombre de siècles sans subir la moindre altération.

Des discussions ne tardèrent pas à s'engager en-

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 2 mars 1885,

1^{re} représentation de

TROIS FEMMES POUR UN MARI

Comédie-bouffe nouvelle, en 3 actes,
par Grenet-Dancourt.

Distribution :

M. Carindol.....	MM. Labranche.
Dubochard.....	Lamy.
Raoul.....	Leprin.
André.....	Recurt.
Dardenbois.....	Allain.
Master Boxoon.....	Moullion.
L'adjoint.....	Allemand.
M ^{me} Bassinet.....	M ^{mes} Cantrelle.
M ^{me} Carindol.....	Allain.
Pigeonnette.....	Marie Soll.
Euphémie Bassinet.....	Savigny.
Juliette Carindol.....	Jazon.
Miss Victoria.....	Gaétane Naris.
Françoise.....	E. Recurt.
Baptiste, jardinier.....	M. Asmire.

Le spectacle sera terminé par :

LES CHARBONNIERS

Opérette en 1 acte, de Philippe Gilie,
musique de J. Costé.

Distribution :

Pierre Cargognol.....	MM. Lamy.
Bidard.....	Labranche.
Tardivel.....	Leprin.
Thérèse Valbrègue.....	M ^{me} Marie Soll.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

Une Preuve de l'utilité des journaux.

Nous l'avons dit ici bien des fois : la meilleure manière de guérir les maux dont souffre l'humanité, c'est de les faire connaître par la vulgarisation de la parole et du journal.

Tous ceux qui tiennent une plume doivent avoir à honneur d'éclairer leurs concitoyens quand il s'agit de l'hygiène privée et de la santé publique.

C'est vraiment être son propre bourreau que refuser de se renseigner, surtout quand il en coûte si peu. Aussi recommandons-nous à nos lecteurs de lire attentivement la curieuse et intéressante brochure sur les maladies de la vessie et le diabète, envoyée contre 1 fr. mandat adressé à M. Rocher, pharmacien, rue Perrée, 1 (près le Temple), à Paris.

Tous ceux qui liront ce travail seront convaincus, comme nous, que désormais toutes les maladies de la vessie : gravelle, pierre, calculs, rétentions, incontinences, catarrhe vésical, coliques néphrétiques, etc., peuvent être guéris rapidement et sans aucun inconvénient futur, en employant les véritables Pilules benzoïques Rocher, médicament incomparable qui soulage toujours, ne nuit jamais, et dont l'efficacité incontestable a été reconnue par la plupart des médecins spécialistes dans toutes les affections de la vessie et des voies urinaires, car, sur cent personnes traitées, quatre-vingt-six ont été radicalement guéries.

Le flacon de 60 pilules est envoyé franco poste contre mandat de 5 fr. adressé à F. Rocher, pharmacien, 1, rue Perrée (près le Temple), à Paris.

Dépôt : Pharmacie NORMANDINE, Saumur.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ANTIQUAIRE DE FONTEVRAULT

Par J. DE CHATEAU-CHALONS.

III

NOUVELLE DÉCOUVERTE

(Suite)

M. de Marson descendit dans la tranchée et examina l'objet qui avait été tiré du sol.

C'était un vase en terre rouge, ayant deux pieds de circonférence et un de hauteur. Le couvercle, de même matière, était en partie brisé, de sorte que la terre avait pénétré dans l'intérieur.

Cette terre fut passée au tamis et l'on y trouva deux monnaies romaines, une de Trajan, l'autre de Domitien.

M. de Marson emporta triomphalement ces richesses à son musée et leur donna la plus belle place. Nous n'exagérons rien en disant qu'il était fou de joie.

Il voulut faire admirer les objets à sa femme qui, pour lui complaire, déclara que sa trouvaille était magnifique. Mais mentalement elle se dit :

— Mon pauvre mari, si cette fièvre archéologique continue, finira par perdre la tête.

Les fouilles, pour établir les fondations du pavillon, s'achevèrent sans amener d'autre découverte.

Comme il l'avait fait pour le monument druidique de la forêt de Fontevault, M. de Marson s'empressa d'écrire au directeur de la *Petite Gazette de l'Anjou* pour le prier d'annoncer en quelques mots qu'il venait de découvrir à Fontevault des témoignages certains du séjour des Romains dans cette localité. Il se réservait de donner, dans un prochain article, de plus amples détails sur les objets recueillis.

Le lendemain, le journaliste ne manqua pas d'insérer les quelques lignes qui lui étaient adressées, en les faisant suivre d'éloges chaleureux à l'adresse du savant antiquaire de Fontevault. Et afin que rien ne manquât au bonheur de M. de Marson, l'article fut reproduit par plusieurs feuilles de la capitale. L'heureux archéologue se trouvait définitivement classé parmi les célébrités du monde savant.

Après s'être ainsi offert les douceurs d'une publicité des plus flatteuses, il s'occupa d'établir un rapport qu'il devait présenter à la Société archéologique du département, dont il était membre.

Tout d'abord il regarda comme une chose incontestable que le vase était en belle terre de Saumos. Au moyen des deux monnaies qu'il renfermait, il était facile de lui assigner une date. Cette

tre divers savants de la province et de Paris au sujet de l'intéressante découverte de Fontevault. Quelques archéologues étrangers y prirent également part, entre autres un des membres d'une Société de Belgique, qui contesta, de la façon la plus absolue, certaines assertions émises par M. de Marson au sujet de l'emploi du vernis dans les poteries romaines.

Piqué dans son amour-propre, notre antiquaire riposta par une dissertation pleine d'érudition et de logique et qui fit grand bruit. Cette réponse eut pour résultat d'étendre le cercle de la polémique. Articles dans les journaux et dans les Revues scientifiques, brochures spéciales, apparurent de tous côtés, soit pour approuver les arguments de M. de Marson, soit pour les battre en brèche. La mêlée, une véritable bataille, fut générale ; elle dura plus de six mois.

En ce qui concernait l'inscription gravée sur le vase, il y eut aussi un échange assez vif d'observations. Différentes traductions furent proposées.

La plus remarquable fut celle d'un archéologue étranger, qui prétendit que le vase en question avait dû servir à des sacrifices.

Il fondait son opinion sur certains mots qu'il avait pu expliquer, disait-il, et dont le sens lui paraissait absolument certain.

(A suivre.)

Etude de M^e AUGÉ, notaire à Cholet.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

A Cholet, en l'étude de M^e AUGÉ, notaire, le samedi 7 mars 1885, à une heure,

LES MÉTAIRIES

DE LA

LOUISIÈRE & DE BOUTILLY

Se joignant,

Situées communes de Beaulieu et Chambroutet, près la ville de Bressuire.

1^{er} Lot.

Métairie de la Louisière, avec maison de maître et dépendances, contenant 24 hectares 20 ares ;

Sur la mise à prix de. 45.000 fr.

2^e Lot.

Une portion divisée de la métairie de Boutilly, exploitée par le sieur Devaud, contenant 27 hectares 45 ares 38 centiares environ ;

Sur la mise à prix de. 35.000 »

3^e Lot.

Une autre portion divisée de la métairie de Boutilly, exploitée par le sieur Berthelot, contenant 31 hectares 77 ares 78 centiares environ ;

Sur la mise à prix de. 35.000 »

Total des mises à prix. 115.000 fr.

Voir, pour plus amples renseignements, les placards affichés.

S'adresser, pour visiter les biens, aux fermiers qui les exploitent, et, pour tous renseignements, à M^e AUGÉ, notaire, dépositaire des plans et des titres de propriété. (162)

A VENDRE

OU A LOUER

Meublé ou non,

Ou à échanger contre un autre IMMEUBLE,

JOLI PETIT CHATEAU

Près Saumur, jolie position.

Prix modéré. Affaire exceptionnelle.

Ce Château conviendrait parfaitement à un commerçant retiré ou à un propriétaire de Saumur.

S'adresser, pour tous renseignements, plans-photographies et pour visiter, à l'Indicateur de l'Ouest, 2, rue Saint-Etienne, Angers. (198)

A VENDRE

VIN ROUGE récolte 1884, 110 francs les 220 litres.

S'adresser à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou à son Garde, à Gizeux, par Bourgueil.

VIN à VENDRE

Provenant du Clos de la Fuie (Saumur).

10 barriques, vin rouge 1884, à 130 fr. la barrique.

15 barriques, vin blanc 1884, à 110 fr. la barrique.

S'adresser à M. LULLIER, à la Fuie, ou à M. GAZKAU, à l'Usine à gaz.

A CÉDER

Pour entrer de suite en jouissance,

UN FONDS

De Coiffeur-Parfumeur

Parfaitement achalandé,

Et occupant la meilleure situation de la ville.

Chiffre d'affaires justifié de 1884, 32.500 fr.

Seize années de bail à courir.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. DOUSSAIN, syndic de la faillite Decard, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur. (189)

REMBOURSEMENT en espèces des valeurs dépréciées par le syndicat de l'Union Orléanaise.

Emissions de la Banque de Prêts à l'Industrie, Crédit général Français, etc., etc.

S'adresser, pour le département de Maine-et-Loire, à M. RENARD, ancien notaire, agent d'affaires, 16, rue Verte, à Saumur. (180)

A LOUER

Maison de Campagne

A SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE

Avec cour, écurie, remise et jardin.

S'adresser à M. BIGEAU, propriétaire, Château de Boumois, commune de Saint-Martin-de-la-Place. (152)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

8 PIÈCES avec les servitudes, service d'eau, etc., rue Saint-Jean, 29, à Saumur.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, même rue. (64)

A VENDRE

UNE CHÈVRE

Agée de 4 ans.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

BOUTEILLES CHAMPENOISES

Double renforcées, 80 centilitres

S'adresser à M. Charles JADRAU, chef de caves, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (127)

Pêche de l'Étang de Marson

Vente de POISSON sur l'Étang et près du Château, le mardi 10 février et jours suivants, jusqu'à la fin de la pêche. (119)

VERRERIES DE BLANZY

Dépôt de SAUMUR

Quai Saint-Nicolas.

BOUTEILLES de toutes formes et toutes contenance: Champenoises renforcées, Champenoises ordinaires, Bordelaises, Parisiennes, Litres verre clair pour liqueurs, etc., etc.

Prix très-modérés.

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M. PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

A VENDRE

Une petite CHARRETTE ANGLAISE capitonnée et une petite JUMENT baie, avec les harnais.

S'adresser chez M. TOCHERPORT, carrossier. (125)

UNE DEMOISELLE musicienne demande une place comme dame de compagnie, ou à entrer comme caissière dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

M^{me} RICHARD, rue Saint-Jean, demande une bonne **apprêteuse** pour les Modes. (171)

UN HOMME sérieux et de confiance demande du **travail**, le samedi et le dimanche excepté, ou pour quelques heures seulement.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE place de **comptable** pour quelques heures ou pour la journée entière.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, pour le 1^{er} mars, un bon **jardinier** pouvant s'occuper de fleurs et légumes.

S'adresser à M. ACKERMAN, à Saumur, 2, rue Nationale. (153)

Une importante Compagnie d'assurances sur la Vie humaine et contre les Accidents demande des hommes honorables et actifs qui désiraient s'occuper de ces opérations.

S'adresser au bureau du journal.

LE GRESHAM

C^{ie} Anglaise d'Assurances sur la Vie

Fondée à Londres en 1848, établie à Paris en 1854

SUCCURSALE FRANÇAISE:

30, RUE DE PROVENCE, PARIS

Fonds de Garantie: 87 MILLIONS de FRANCS

EXTRA-RISQUES MODÉRÉS

Pour les Voyages en dehors de l'Europe

RENTES VIAGÈRES

Aux taux de 10, 15 & 17 o/o, suivant l'âge.

PAYABLES A PARIS:

A LA CAISSE DE LA SUCCURSALE

DANS LES DÉPARTEMENTS:

CHEZ LES BANQUIERS OU AGENTS DE LA COMPAGNIE

Les Prospectus et les Renseignements seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande 30, rue de Provence, à Paris, ou à M. SOREL, 19, rue de la Comédie, à Saumur.



LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M^{lle} Julie GOUBAUD

On s'abonne, à Saumur,

au bureau de l'Écho Saumurois.

ABONNEMENTS:

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

Edition bi-mensuelle, sans annexes ni gravures..... 10 fr.

La même, avec annexes, gravures, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 18 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés,

Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS

SAUMUR

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois

par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		LIGNE DE L'ÉTAT										
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
Heures	Minutes	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.										
6	55	matin (s'arrête à la Possonnière)										
9	13	matin, omnibus-mixte.										
1	25	soir, —										
3	32	— express.										
7	15	— omnibus.										
10	36	— (s'arrête à Angers).										
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS					THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					
Heures	Minutes	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.										
8	31	— omnibus.										
9	37	— express.										
12	48	— soir, omnibus-mixte.										
4	44	— —										
7	4	— —										
10	24	— omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.										
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.												
MONTREUIL - POTTIERS venant d'Angers.		POTTIERS - MONTREUIL allant à Angers.										
Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.									
Montreuil	7 20	Poitiers	5 50									
Loudun	8 20	Neuville	6 28									
Arçay	8 34	Mirebeau	6 55									
Mirebeau	9 27	Arçay	7 50									
Neuville	9 57	Loudun	8 42									
Poitiers	10 32	Montreuil	9 24									

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.